

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 9 avril 2020

N/Réf. : 06595 (121193)

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 8 avril 2020 visant à obtenir les rapports d'investigation des décès par suicide survenus entre le 1er mars et le 6 avril 2020

Madame,

Par la présente, nous vous informons que nous ne pouvons donner suite immédiatement à votre demande. En fait, nos données sont fondées sur les rapports d'investigation des coroners. Comme il faut en moyenne 11 mois pour terminer une investigation, nous ne sommes pas en mesure de déterminer le nombre de suicides survenus entre le 1er mars et le 6 avril 2020.

Par ailleurs, nous ne compilons aucune donnée canadienne. Nous vous suggérons d'adresser votre demande à Statistique Canada.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

PD/ns